



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Service environnement  
Pôle eau

### INFORMATION SUR UN AVIS TACITE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

**OBJET :** Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'installation hydroélectrique de SARNY, située sur la rivière « Eyrieux », communes de ST JULIEN LABROUSSE et ST BARTHELEMY LE MEIL, présentée par la SARL BARRAGE DE SARNY.

Le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'installation hydroélectrique de SARNY, soumis à étude d'impact a fait l'objet d'un accusé de réception de l'autorité environnementale en date du 4 juin 2013.

Conformément à l'article R 122-7 II du code de l'environnement, aucun avis formel n'ayant été produit dans le délai de deux mois à compter de la réception du dossier par l'Autorité Environnementale, l'avis tacite de l'autorité environnementale est réputé sans observation.

Ce constat d'avis tacite doit être joint au dossier d'enquête publique et faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'autorité environnementale et de l'autorité compétente pour autoriser ou approuver.

A Privas, le 10 septembre 2013

**Le Responsable du Pôle Eau**

Nathalie LANDAIS